

RÉSIDENCE 2022-2025
Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)
Option sciences cliniques vétérinaires (#259013)

17 JANVIER 2022 : DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS

CONCENTRATION : GESTION DE LA SANTÉ BOVINE

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1

DESCRIPTION :

La résidence est un programme de 2^e cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois) sous forme de stages et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en médecine vétérinaire. Le programme comporte une formation intensive en clinique. La formation pratique s'effectue en médecine bovine préventive, en nutrition, en reproduction, en épidémiologie, en médecine interne et en chirurgie. D'autres stages dans diverses spécialités pourraient être nécessaires afin de rencontrer les exigences de formation de l'ECBHM (*European College of Bovine Health Management*). Le personnel enseignant encadrant le résident est composé de professeurs et cliniciens dont trois Diplomates de l'ECBHM, cinq Diplomates de l'ACVIM, trois Diplomates de l'ACVS et un Diplomate de l'ACT. Plus de 5 000 visites de ferme sont effectuées en ambulatoire par année, dont 2 500 en médecine préventive. De plus, près de 1 000 cas référés sont hospitalisés annuellement. Le résident participe au service de garde de première ligne dont la fréquence s'établit à une garde toutes les trois semaines, en plus du quart des jours fériés. Le résident a droit à trois (3) semaines de vacances par année établies par le directeur du programme et le secteur auquel il est rattaché. Si le résident n'est pas de garde, il bénéficie des mêmes jours fériés que les professeurs cliniciens. Toute activité de pratique de la médecine vétérinaire hors programme doit être déclarée à la vice-doyenne aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la satisfaction du résident et de son comité conseil, le résident pourra s'inscrire à un programme de maîtrise.

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débiter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française ou un désir à l'apprendre rapidement

DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):

- Résidents permanents et citoyens canadiens résidant au Québec, citoyens français, citoyens belges francophones : +/- 4 600 \$ / an
- Résidents permanents et citoyens canadiens non résidant au Québec : +/- 11 600 \$ / an
- Autres nationalités : +/- 16 200 \$ / an

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour les étudiants étrangers (à l'exception des citoyens français et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca

RÉMUNÉRATION :

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année*
- 31 000 \$ /troisième année*

À ces montants s'ajoutent un montant de 3,6 % pour les avantages sociaux et de 3 % pour le paiement des jours fériés.

*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle du résident et de la Faculté.

Le résident dispose d'un montant total de 3 000 \$ pour participer à deux congrès dans sa spécialité au cours de ses années de formation. (montant maximal par congrès 2 000 \$)

DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME: 13 juillet 2022 au 9 juillet 2025

POUR POSTULER :

Tout candidat intéressé doit compléter pour le **17 janvier 2022 au plus tard** les procédures suivantes :

- Manifester son intérêt auprès de Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
- Remplir la demande d'admission; <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/> (frais de 109,50 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitae et le relevé de notes;
- Les adresses courriel de trois répondants vous seront demandées durant le processus d'admission; ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complétés, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- Tout étudiant qui a fait un stage au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire de l'Université de Montréal) doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDATS :

Le **9 mars 2022** par téléphone et courriel. Le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Si un candidat se désiste, le candidat suivant sera contacté, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidats sur la liste d'attente seront avisés par courriel et par un avis écrit. Les candidats refusés seront avisés par un avis écrit. **Le classement ne sera pas divulgué.**

POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
Téléphones : 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224

17 JANVIER 2022 : DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS